

Entretien avec Jürg Schlup, président de la FMH

# «Le sujet central sera la sécurité de l'approvisionnement»

Interview par Matthias Scholer

Rédacteur en chef du BMS

La pandémie de coronavirus mobilise également la FMH. Il faut fournir des informations en temps réel, répondre à de nombreuses questions et participer à la mise en place des conditions cadres qui devraient permettre d'atténuer les répercussions économiques pour les cabinets médicaux, pour ne citer qu'une petite partie des services fournis en ce moment par la FMH. Jürg Schlup reste chaque jour à l'écoute et au plus près des inquiétudes des médecins.

***La FMH peut-elle toujours assurer ses services? Comment s'adapte son personnel à la situation actuelle?***

Nos collaborateurs continuent malgré tout de fournir toutes les prestations de la FMH. Près de deux tiers d'entre eux sont en télétravail depuis leur domicile, et les autres continuent à se rendre dans les locaux de Berne et d'Olten. La communication électronique fonctionne très bien. Des collaborateurs doivent s'organiser face à la fermeture des écoles, d'autres sont recrutés pour l'armée ou la protection civile. Dans certains domaines, le travail a diminué, dans d'autres il explose. Le service de la communication par exemple est fortement sollicité et doit travailler pour ainsi dire jour et nuit. Le service juridique doit répondre à de nombreuses demandes de clarifications.



«En ces temps de crise pandémique, nous nous devons de particulièrement veiller aux intérêts du corps médical.»

***La pandémie du coronavirus exige de beaucoup communiquer. Comment s'y prend la FMH pour informer ses membres?***

Nous communiquons de différentes manières. Sur notre site internet, nous avons créé une page dédiée au coronavirus, actualisée tous les jours, sur laquelle on trouve les questions les plus fréquentes adressées à la FMH. Nous sommes également actifs sur les réseaux sociaux. Nous faisons le point dans un envoi hebdomadaire adressé aux présidentes et présidents des 89 organisations affiliées. Nous informons encore nos membres, à une fréquence bimensuelle, et même plus souvent si nécessaire.

***Les différentes organisations gouvernementales et l'OFSP informent régulièrement la population. Quelles sont alors les tâches que la FMH assure auprès de ses membres?***

Contrairement à l'OFSP, la FMH cible principalement les médecins, et leurs besoins spécifiques. Nous mettons par exemple à leur disposition des fiches d'informations sur des sujets comme les tests de frottis nasopharyngés de dépistage du Covid-19, les consultations de télé-médecine, les certificats médicaux pour personnes vulnérables ou la facturation pendant la pandémie. Nous avons lancé un outil de vidéoconférence gratuit pour les consultations à distance en collaboration avec HIN. Diverses prestations d'ordre pratique ont été développées: nous avons par exemple élargi notre offre ReMed pour les médecins en situation de crise, et participons à la plate-forme de recrutement «Care Now», mettant en contact les médecins et les institutions qui ont urgemment besoin de personnel spécialisé. Nous avons aussi mis en relation des médecins à la retraite avec la ligne

d'informations sur le coronavirus de l'OFSP, afin de la décharger, et motivé quelques confrères et consœurs plus jeunes pour des interventions de soutien.

***Comment défendre les intérêts des médecins pendant cette période?***

La défense des intérêts du corps médical est un élément central du travail d'une association professionnelle nationale. Alors en pleine crise pandémique, la FMH s'engage pour défendre les intérêts de ses membres, notamment en faisant remonter les préoccupations du corps médical aux départements concernés.

Nous avons ainsi réclamé une solution pour la prise en charge temporaire des coûts, afin que les médecins puissent facturer les consultations de télé-médecine au même titre que des consultations au cabinet. Nous avons obtenu que les limitations sur les consultations téléphoniques des psychiatres soient en grande partie levées et celles concernant les pédiatres et les médecins de famille adaptées.

Nous avons aussi demandé que l'allocation pour perte de gain coronavirus (APGC) soit mise à la disposition de tous les travailleurs indépendants, c'est-à-dire à ceux dont l'entreprise a été formellement fermée, mais aussi à ceux qui exercent principalement des métiers du domaine de la santé, comme les médecins, et dont l'activité professionnelle, limitée aux cas d'urgence, se trouve aujourd'hui massivement réduite. Nous avons également obtenu que le Conseil fédéral charge, début avril, les différents offices fédéraux concernés d'étudier la mise en place d'un soutien destiné à remédier à la situation difficile de ces indépendants et d'adapter l'ordonnance dans ce sens d'ici Pâques. Depuis la mi-mars, le Comité central se réunit (à distance) deux fois par semaine au lieu d'une fois par mois.

***Quelles sont aujourd'hui les questions les plus fréquentes sur le Covid-19 auxquelles vous êtes confrontés? Et comment la FMH peut-elle y répondre?***

Les questions que nous recevons couvrent un large éventail. Il y a d'abord les questions d'ordre juridique, pour savoir p. ex. quels traitements sont considérés comme urgents et donc autorisés, et pourquoi d'autres ne le sont pas. Mais il est aussi question d'indemnités en cas de chômage partiel, d'allocations pour perte de gain, ou des possibilités de report de paiements aux créanciers. Nous recevons bien sûr aussi beaucoup de questions concernant le quotidien médical, à savoir sur les tests de dépistage, le manque de matériel de protection, en particulier de masques, ou encore sur la sécurité des données lors des consultations de télé-médecine. Toutes ces questions ont été réunies dans un document publié sur notre site internet.

(fmh.ch → prestations → communication → infos-actuelles-coronavirus.cfm)

***Dans la presse quotidienne, on a pu lire que différents hôpitaux, des cabinets spécialisés et des cabinets de groupe voulaient solliciter les indemnités pour réduction de l'horaire de travail. Que pensez-vous de cette évolution?***

En interdisant aux hôpitaux, aux cliniques et aux cabinets médicaux «de réaliser des examens, des traitements et des thérapies (interventions) non urgents» (art. 10a, al. 2, de l'ordonnance 2 COVID-19 du 13 mars 2020), le Conseil fédéral empêche les employés de ces institutions d'exercer une grande partie de leur activité professionnelle. Beaucoup de cliniques et de cabinets médicaux sont ainsi obligés de se tourner vers le recours aux indemnités.

***A moyen et à long terme, comment estimez-vous les répercussions possibles de la pandémie sur le système de santé de notre pays?***

Je crains que les répercussions ne soient très diverses et il ne nous est probablement pas possible d'en mesurer la portée aujourd'hui. Après cette crise, nous devons certainement examiner en détail comment nous préparer à d'autres pandémies et aussi ce que nous avons appris de celle-ci. Un sujet central sera la sécurité de la prise en charge et des approvisionnements. On ne pourra pas éviter la question de la disponibilité d'équipements de protection, de produits désinfectants, de médicaments et de vaccins, de notre dépendance à l'égard de l'étranger – pas uniquement en termes de personnel qualifié –, ni celle de l'information, des systèmes d'alerte, de la transformation numérique ou de la télé-médecine. Il sera également intéressant de voir comment cette crise impactera la discussion sur les coûts. Nous mesurons de manière particulièrement aiguë en ce moment, qu'un bon système de santé ne génère pas uniquement des coûts, mais qu'il a également une énorme valeur. Notre société consent actuellement d'importantes dépenses extraordinaires pour soutenir l'économie, et donc aussi chacun de nous, afin de sauver des années de vie. Le fait que tout le monde ne puisse pas être soigné de manière appropriée quand les ressources sont insuffisantes a suscité beaucoup d'attention. Il est probable que le regard que nous portons sur notre système de soins en sera influencé, tout comme la question des coûts, et celle du rationnement. Enfin, tous les rendez-vous annulés dans les hôpitaux et les cabinets médicaux pourraient entraîner des problèmes de santé ou au moins des temps d'attente plus longs. On pourrait aussi renoncer à certains rendez-vous peut-être pas indispensables. Et cette expérience pourrait se répercuter sur notre manière de «consommer» les soins de santé.